

Contrat de client privilégié Nu Skin

1. Ce Contrat de client privilégié, accompagné des Conditions générales de ventes et de la Politique de confidentialité de Nu Skin, et leurs modifications régulières, constituent le contrat complet entre moi, le « Client privilégié », et Nu Skin, telle qu'identifiée dans les Conditions générales de vente de Nu Skin.
2. Je déclare et garantis que je suis légalement autorisé à conclure ce Contrat et j'accepte d'être lié par ses termes et conditions.
3. En tant que Client privilégié, je reçois le droit d'acheter des produits Nu Skin à prix réduits. Mes achats de produits sont destinés à un usage personnel uniquement. Je ne peux revendre les produits Nu Skin de quelque manière que ce soit, je ne suis pas autorisé à parrainer ou inscrire d'autres personnes en tant que Distributeurs indépendants Nu Skin, et je ne suis pas supposé recevoir de commissions.

Si je veux faire le commerce de, promouvoir et revendre les produits Nu Skin, je dois envoyer un Contrat de distributeur à Nu Skin. Je recevrai ces droits sous réserve d'acceptation du Contrat de distributeur par Nu Skin.

4. Je comprends que ce Contrat restera en vigueur à moins qu'il ne soit annulé par écrit par Nu Skin ou moi-même par le biais d'une lettre écrite. Nu Skin arrêtera le Contrat dans les trente (30) jours après avoir envoyé ou reçu la lettre écrite. Je comprends que le présent Contrat viendra automatiquement à expiration si je n'ai fait aucun achat pendant une période de douze (12) mois.
5. Je comprends que si un Distributeur indépendant Nu Skin m'a inscrit en tant que Client privilégié, ce Distributeur sera considéré comme mon « Distributeur de référence ». Je peux changer de Distributeur de référence à tout moment si je n'ai pas passé de commande dans les six (6) derniers mois. Si j'ai passé une commande dans les six (6) derniers mois, je dois attendre six (6) mois à partir de la date de la dernière commande avant de pouvoir m'inscrire soit en tant que (i) Client privilégié, soit en tant que (ii) Distributeur Nu Skin sous un Distributeur de référence différent.
6. La Société peut modifier, à sa seule discrétion, les termes et conditions de ce Contrat de client privilégié, notamment, la résiliation du Contrat de client privilégié trente (30) jours après avoir envoyé un avis écrit.